

ANNEXE III

REGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle *Petite enfance*

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PETITE ENFANCE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (établissements privés hors contrat)	
			Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités)	Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue (établissements publics)	Formation professionnelle continue (établissements privés)	
				enseignement à distance – candidats individuels	
EPREUVES	Unités	Coef.	MODE	MODE	DUREE
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1 – Prise en charge de l'enfant à domicile	UP1	4	CCF*	Ponctuel pratique et oral	1h45 min
EP2 – Prise en charge de l'enfant en structures collectives	UP2	5 (1)	CCF	Ponctuel pratique et oral	3 h (2)
EP3 – Techniques de services à l'usager	UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et oral	2h30 min
UNITÉS GÉNÉRALES					
G1- Français et histoire- géographie	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h15 min
EG2 – Mathématiques- sciences	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG3 – Education physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	

(1) dont coefficient 1 pour *la vie sociale et professionnelle*.

(2) dont une heure pour *la vie sociale et professionnelle*.

* CCF : contrôle en cours de formation